



Manoeuvre frauduleuse d'un auditeur externe

Par **taramop**, le **27/05/2010** à **22:13**

Bonjour,

Directeur d'un établissement médico-social depuis plus de deux ans, j'ai pour employeur un conseil d'administration composé de 9 membres (4 laïcs et 5 religieuses). L'établissement subissant des accusations de la part de quelques familles de résidents, les membres laïcs du Ca demandent un audit de fonctionnement. L'auditeur délivre au CA un rapport oral à charge contre moi, préconise mon licenciement et se propose pour assurer l'intérim de direction. Les 4 membres laïcs refusent et démissionnent sur le champ. Des le lendemain, les 5 membres religieuses faisaient partir mon courrier d'entretien préalable et mon licenciement était prononcé 20 jours plus tard sans faute et au motif non argumenté de "manque de maîtrise de la fonction de direction". Au delà du contentieux prud'homal que je vais engagé contre mon employeur, quelle(s) action(s) puis-je mener contre l'auditeur qui non seulement n'a pas respecté sa feuille de route, mais a surtout profité de sa position et de la complicité des membres religieux du CA pour prendre ma place (je disposerai du témoignage écrit des 4 membres laïcs démissionnaires qui attesteront des propos mensongers et tronqués de l'auditeur lors de sa restitution).

Cordialement.